

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 06 septembre 2011

Convocation en date du : 01/09/2011

Date d'affichage de la convocation : 01/09/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal : 16/09/2011

L'an deux mille onze, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS, Elisabeth MARTINOT
MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Christian MAZUÉ, Marcel RENON, Roland SIMONET

Absent-excuse : M. Jean-Baptiste DUPY a donné procuration à Marcel RENON

M. Roland SIMONET a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2011 du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité après que Marcel RENON ait relevé qu'ayant la procuration de Jean-Pierre BÉNAS, il y avait donc deux abstentions lors du vote du 1^{er} point. La rectification est portée sur la délibération correspondante.

1°) Contrat de travail de Melle Emmanuelle ROMON

Le Maire indique que dans le cadre du remplacement de Mme VIGNERESSE, ATSEM, en congé maladie à partir du 19 septembre prochain, il a reçu la candidature de Melle Emmanuelle ROMON. Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce favorablement pour ce remplacement,
- recrute M Melle Emmanuelle ROMON en tant qu'adjoint d'animation non titulaire à temps partiel à raison de 28 h par semaine sur une base de rémunération échelle 3 échelon 1 IB 297 IM 295 du 02 septembre 2011 au 31 janvier 2012,
- autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

2°) Contrat de location

Le Maire fait part de la demande de M. et Mme Magnat pour la location de l'appartement communal de l'Ecole maternelle. Un avis favorable a été émis par la Commission d'attribution des logements pour ce dossier. Des dégradations de peinture ayant eu lieu à cause d'infiltration d'eau au plafond, la commune fournira la peinture aux locataires qui sont d'accord pour effectuer les travaux.

Le Conseil municipal,

- accepte la location de l'appartement communal de l'Ecole maternelle, 49 Rue de la Gendarmerie à M. et Mme Magnat à compter du 1^{er} septembre 2011 moyennant une location mensuelle de 362,81 € et une participation aux frais des communs de 97,82 €,
- autorise le Maire à signer le contrat de location correspondant.

3°) Vente studio de Chambéry

Le Maire indique qu'il a procédé à la signature de l'offre d'achat pour le studio de Chambéry pour un montant de 59 000 € correspondant au mandat donné à l'agence CIMM. Hormis les frais d'agence de 5 000 €, des frais de ravalement de façade seront à déduire de la vente de cet appartement pour un montant de 523 € correspondant à l'appel du 1^{er} quart pour les travaux.

M. Roland SIMONET précise que le contrôle diagnostic électricité a été réalisé et est conforme. Cependant, l'acquéreur devra prévoir une modification pour l'électricité des communs qui est branché sur le compteur du studio.

La vente de cet appartement est prévue au plus tard le 1^{er} décembre 2011.

Concernant l'autre appartement, il y aurait apparemment de bonnes accroches.

4°) Mandat de vente chalets du Complexe Touristique

Le Maire indique que suite à la réunion avec la société Concerto, il a été proposé à M. BESSON de lui confier un mandat non exclusif pour la vente des chalets pour un montant de 490 000 € avec une commission de 20 000 € à la charge du mandat.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le mandat de vente non exclusif avec la société Concerto.

Le Maire rappelle que si la vente n'était pas réalisée au printemps prochain, les chalets seraient alors vendus à l'unité.

5°) Gestion des chalets

* Le Maire rappelle que la D.S.P. avec la C.C.A. La Croix d'Arles pour la location des 12 chalets prend fin au 31 décembre 2011. La Commune devant en reprendre la gestion dans l'attente de la vente, il convient de fixer pour l'année 2012 les tarifs de location des chalets, de l'électricité et du ménage.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs 2012 pour les chalets de la façon suivante :

	Période A	Période B	Période C	Période D	Période E
Chalet 6 personnes	01/01 au 30/04	30/04 au 28/05	28/05 au 25/06	25/06 au 09/07 13/08 au 27/08	09/07 au 13/08
Semaine	350 €	455 €	525 €	630 €	770 €
1 nuit	80 €	95 €	105 €	120 €	
2 nuits	130 €	160 €	180 €	210 €	
3 nuits et + Tarif par nuit	50 €	65 €	75 €	90 €	

Le Conseil Municipal,

- fixe le dépassement d'électricité à 0,16 kw/heure
- autorise la création d'une régie municipale pour l'encaissement des locations des chalets
- dit qu'une demande d'arrhes de 25 % du montant total sera sollicitée auprès des clients.

Les élus demandent au Maire de se renseigner sur les assurances en cas d'annulation des réservations.

* Le Maire indique qu'il prendra l'attache des services de la Préfecture pour le nouveau classement des chalets puisqu'ils seront indépendants du camping. De même, il demandera à la D.D.T. si, dans le cadre du PLU, il est possible de laisser la zone classée en zone touristique si la vente se fait à la découpe.

* Le Maire donne connaissance de la demande du gérant du Complexe Touristique pour conserver une clé de la salle du foyer. En effet, les compteurs électricité des antennes télé des chalets se trouvent à l'intérieur du foyer. Les élus ne sont pas opposés à ce qu'une clé lui soit remise.

* Compteur d'eau

Il est soulevé le problème du compteur d'eau surtout si la vente des chalets se fait à l'unité. En effet, l'ensemble des chalets étant branché sur un seul compteur, il faudra prévoir l'installation de compteurs individuels.

6°) Travaux bâtiments

* Chaudière Mairie

M. Roland SIMONET indique que la chaudière de la Mairie qui a plus de 30 ans est hors d'usage. Une étude pour l'installation d'une nouvelle chaudière a été réalisée. Des devis pour l'installation d'une chaudière fioul avec pompe à chaleur et pour les modifications d'électricité ont été sollicités. Les propositions reçues en Mairie sont les suivantes :

Lot chauffage

Chaudière :	M. Litaudon	9 341,65 € H.T. soit 11 172,61 € T.T.C.
	M. Mulot	11 748,39 € H.T. soit 14 051,07 € T.T.C.
Pompe à chaleur :	M. Litaudon	21 347,39 € H.T. soit 25 532,10 € T.T.C.
	M. Mulot	14 900,00 € H.T. soit 17 820,40 € T.T.C.

Soit un total de 36 704,71 € T.T.C. pour l'entreprise Litaudon
et de 31 871,47 € T.T.C. pour l'entreprise Mulot

Le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise Mulot, moins disante, pour un montant de travaux de 26 648,39 € H.T. soit 31 871,47 € T.T.C
- autorise le Maire à passer commande.

- Lot Electricité

M. Jean-Yves COURTOIS concerné par ce dossier quitte la salle.

Entreprise Courtois : 1 899,00 € H.T. soit 2 271,20 € T.T.C.

Ets E.V.R. : devis incomplet, non remis à jour à la date d'échéance.

Le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise Courtois pour un montant de travaux de 1 899,00 € H.T. soit 2 271,20 € T.T.C.
- autorise le Maire à passer commande.

* **Escalier Mairie**

M. Roland SIMONET rappelle que des devis avaient été sollicités en 2010 pour la réfection des escaliers de la Mairie et que les entreprises Griffon et Cortier avaient été retenues pour ces travaux. Cependant, la réflexion sur la mise aux normes « accessibilité PMR » avait suspendu ces travaux. Une demande de mise à jour de ces devis a donc été demandée aux entreprises concernées.

Les travaux de maçonnerie s'élèvent à 3 587,00 € H.T. soit 4 290,05 € T.T.C. et les travaux pour la rampe s'élèvent à 453,28 € H.T. soit 542,13 € T.T.C.

Le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise Griffon pour un montant de travaux de 3 587,00 € H.T. soit 4 290,05 € T.T.C.
- retient l'entreprise Cortier pour un montant de travaux de 453,28 € H.T. soit 542,13 € T.T.C.
- autorise le Maire à passer commande dans les meilleurs délais, les travaux devant se réaliser à l'automne prochain.

* **Travaux Poste**

M. Roland SIMONET indique que les fenêtres de la Poste ont été changées et que les travaux d'aménagement doivent s'effectuer dès la fin du mois avec une fermeture d'un mois du bureau de Poste (du 26/09/2011 au 25/10/2011).

Le Conseil Municipal fait part de son mécontentement face à cette trop longue fermeture. En effet, à l'origine, celle-ci ne devait être que de 15 jours. Un courrier sera envoyé en ce sens à la Direction de la Poste.

* **Cuve à gaz** : les travaux de déplacement des cuves à gaz de l'école et de la salle des fêtes sont à prévoir prochainement. M. SIMONET doit recontacter Total Gaz pour fixer les dates d'intervention.

* **Eglise** : une révision du toit doit être réalisée régulièrement et faite sans tarder, quelques fuites semblent encore perdurées.

6°) Décharge de Bois du Lin

Le Maire rappelle l'étude simplifiée que doit faire réaliser la Commune concernant une analyse du site de la décharge de Bois du Lin. Le cahier des charges pour le dossier de consultation des bureaux d'étude est terminé et doit être envoyé à plusieurs entreprises qui ont compétence, en référence à une liste de bureau transmise par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

- autorise le Maire à lancer la consultation pour cette étude,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 20 %,
- sollicite une subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 50 %,
- autorise le Maire à signer tous les documents correspondants.

7°) Centre Social du Hameau des Ormes

Le Maire rappelle que, lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a décidé de donner sa dédite pour le Centre Social du Hameau des Ormes. Suite au mécontentement du Club des Aînés, une rencontre a été organisée avec le Conseil d'administration de cette association et a eu lieu la semaine dernière en présence des 4 adjoints. Lors de cette réunion, le Président du Club des Aînés a demandé que soit rectifié le nombre d'heures d'occupation de la salle à savoir 258 h et non pas 114 h.

Le Maire donne lecture du courrier du Président et de son Conseil d'Administration reçu 31 août dernier, courrier retraçant les échanges de la réunion. Le Maire indique que, pour le relogement du Club des Aînés, il leur a été proposé le local de la Maison des Services Publics ou la Salle des fêtes, mais que ces propositions ont été refusées, les Aînés voulant rester dans leur salle.

Au cours de la réunion, le Maire avait indiqué qu'il reprendrait contact avec l'OPAC pour renégocier les conditions de location. C'est chose faite puisqu'il a eu au téléphone en fin de journée la directrice du service concerné à l'OPAC. Après débat, le Conseil municipal charge le Maire d'inviter sur place les responsables de l'OPAC afin de leur présenter les locaux et essayer de trouver un terrain d'entente.

9°) Questions diverses

a) Ecole

* Effectifs :

Le Maire donne connaissance des effectifs à l'école : 125 élèves scolarisés à Dompierre dont une classe délocalisée sur Montmelard, répartis de la façon suivante

PS/MS : 26

MS/GS : 26

GS/CP: 23

CE1/CE2 : 24

CE2/CM1 (Montmelard) : 24

Mme Marie LAPALUS fait part du mécontentement des parents des enfants de CE2 scolarisés à Montmelard qui ont eu à acheter une très longue liste de fournitures scolaires alors que ce n'était pas le cas pour les enfants scolarisés à Dompierre. Le Maire indique qu'il est au courant de ce problème et qu'il prendra contact avec le Maire de Montmelard pour qu'une harmonisation soit instituée dans les 2 écoles du RPI.

* Projet groupe scolaire :

Le Maire indique que l'avis d'appel d'offre pour le choix de l'architecte a été lancé.

Concernant les subventions pour ce projet, le Maire indique que la subvention parlementaire sollicitée se monte à 15 000 € et qu'il rencontrera le 04 octobre prochain la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales afin de lui présenter le projet et obtenir une subvention pour la partie garderie péri-scolaire et cantine.

b) Effarouchage des étourneaux

Le Maire souligne qu'une campagne d'effarouchage des étourneaux a été effectuée dernièrement à l'aide d'un pistolet lance-fusées et des fusées sifflantes. Cette campagne a été un succès, la quasi totalité des oiseaux ayant disparu.

c) Voirie

Voirie départementale :

Jean-Pierre BÉNAS indique que les travaux de réfection des voies départementales sont terminées mais qu'ils n'ont pas été faits convenablement. Contact sera pris avec la Société Eiffage pour revoir certains points. Le Maire propose de faire un courrier au Président du Conseil général pour lui faire part des différents problèmes rencontrés.

Voirie Communale :

Les travaux de réfection de la route des Saudets ont été réalisés.

M. Jean-Pierre BÉNAS a été sollicité par M. COURIAUD de Champ Rouan concernant des travaux sur le chemin communal desservant leur résidence secondaire. La Commission Voirie se rendra sur place afin d'étudier le dossier.

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. PINDIVIC du hameau de La Roche concernant un écoulement d'eau dans sa cour lors de l'orage du 7 juin dernier alors qu'il venait de faire refaire sa cour. Il demande à la Commune de prendre en charge les travaux de réhabilitation d'un montant de 490 € H.T.

Le Conseil Municipal n'est pas d'accord pour prendre en charge ces travaux, ne voulant pas créer de précédent, d'autres administrés ayant subi des dégâts similaires. Un courrier lui sera transmis en ce sens et une déclaration sera faite à l'assurance pour le passage d'un expert. La Commission Voirie se rendra sur place pour envisager les travaux à réaliser sur la voirie afin d'essayer d'éviter que de tels désagréments ne se reproduisent.

d) Ordures ménagères

Mme Martine CARRETTE et M. Roland SIMONET rappellent tous les problèmes recensés sur les nombreux points de ramassage des ordures ménagères et les nombreux refus de ramassage qui en ont découlé. Une rencontre avec M. DEVILLARD du SIRTOM est demandée pour régler au mieux ces problèmes et trouver d'autres points pour installer les containers à problème.

e) Courrier ADMR

Le Maire donne lecture d'un courrier transmis par l'ADMR concernant une demande d'installation d'une boîte aux lettres à usage interne vers la Mairie. Il indique avoir donné son accord pour une installation derrière le petit muret côté bibliothèque. Dans le même courrier, le Président indiquait que les permanences auraient désormais lieu le mardi matin de 11 à 12 h à la Mairie. Enfin, le Président demandait si l'ADMR pourrait continuer à bénéficier d'une gratuité de la Salle des fêtes pour l'organisation de sa « poule au riz » annuelle. Après débat, le Conseil municipal donne son accord.

f) Point P.L.U.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet Natura procède actuellement au montage du nouveau dossier d'arrêt projet du P.L.U. et donne différentes dates pour la suite de la procédure :

- début octobre : délibération du Conseil pour l'arrêt projet
- mi-octobre jusqu'à mi-janvier : consultation des services de l'Etat et personnes publiques
- sur la fin de consultation des services : demande d'un commissaire enquêteur
- fin janvier - début février 2012 : enquête publique
- fin mars - début avril 2012 : rendu du rapport du commissaire enquêteur
- sur 2 semaines : remise en forme du dossier final
- fin avril 2012 : approbation du P.L.U.

M. Jean-Pierre BÉNAS demande de rappeler au Cabinet Natura de bien prendre en compte ce qui avait été demandé pour les haies et le terrain de M. Balland.

g) Plan guide Dompierre

Le Maire indique que Monsieur MARECHAL de la société Média Plus Communication l'a contacté dernièrement afin de proposer la réalisation d'un panneau d'information comprenant le plan des rues de Dompierre. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite estimant que les commerçants ont déjà fait des efforts lors de la réalisation du plan guide.

h) Office de Tourisme

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Nelly BONNETAIN, Présidente de l'Office du Tourisme, concernant une demande d'autorisation de passage sur la Commune d'une randonnée équestre le dimanche 11 septembre prochain.

Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve du respect des mesures de sécurité et de nettoyage des routes après le passage.

i) Club Porsche

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Club Porsche, venu l'année dernière, revient du 31 mars au 1^{er} avril 2012 pour la « 1^{ère} montée historique de Dompierre les Ormes », démonstration qui consiste à un parcours, sur une portion de route fermée, d'automobiles sportives de collection et d'automobiles sportives de prestige.

Le Conseil Municipal,

- approuve l'organisation de cette manifestation sous réserve de l'accord des autorités compétentes,
- charge le Maire d'en informer l'organisateur.

j) Désignation délégués

Le Maire indique qu'il serait opportun, suite à la démission de MM. Michel CORTIER et Michel POURCELOT, de désigner un nouveau délégué dans les syndicats suivants :

Office de Tourisme : Martine CARRETTE est désignée déléguée titulaire

Syndicat Intercommunal Genève Océan : M. Jean-Yves COURTOIS est désigné délégué titulaire

Mme Séverine DEBIEMME est désignée déléguée suppléante

Syndicat d'Electrification : M. Roland SIMONET est désigné délégué suppléant

k) Enfouissement lignes téléphoniques et électriques

M. Jean-Pierre BÉNAS aborde le problème des lignes téléphoniques et électriques aériennes passant vers la Galerie du Bois et allant jusqu'à la Gare. Le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du CET du Clunisois de la semaine passée à laquelle il a participé, il a été inscrit au pré-programme 2012 les travaux de remplacement des fils nus dans le quartier de la Gare. M. Jean-Pierre BÉNAS aimerait que le SYDESL prévoit plutôt un enfouissement de ces lignes car situés dans le périmètre de la Galerie du Bois. Le Maire propose de soumettre ce dossier au SYDESL.

l) Stade de foot

Les travaux de réhausse des cages de foot ont été réalisés dernièrement. Par contre, la pose d'un filet de sécurité côté sud n'a pas été faite. Des devis seront sollicités dans les semaines à venir.

m) Divers

Mme Martine CARRETTE signale que Mme Nicole PERRIN de la Gare lui a fait remarqué qu'un tas de terre sauvage était stocké devant le parking de l'Arboretum. Le Maire charge les employés communaux de l'évacuer au plus vite.

n) Remplacement de M. Beurrier

Le Maire indique qu'une offre d'emploi en contrat CAE pour le remplacement de M. Beurrier a été déposée à Pôle Emploi mais qu'aucune candidature n'a été reçue à ce jour. La condition essentielle est d'être inscrit depuis au moins 24 mois auprès de Pôle Emploi.

Le Maire et le Conseil municipal remercient M. Beurrier et lui souhaite une très bonne retraite.

Prochaines réunions :

- Bureau Municipal : samedi 24 septembre 102011 à 9h00 en Mairie.
- Conseil Municipal : mardi 04 octobre 2011 à 20h30 en Mairie.

Fin de séance : 23h55